Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261116-DCM_2026116_3-DE

Délibération n° DCM_20261116-3 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six le seize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents : B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD

Absents :

Etaient absents excusés : C.M. DAUDIN ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER - K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER

Secrétaire de séance : E. FLAUX

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....17

De votants :.....19

DCM_20261116-3 - PROMESSE DE VENTE - BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente le projet de promesse de vente unilatérale entre les consorts CHOUET, propriétaires du bien sis 3 Impasse des Courtils Ronds 35340 Ercé-près-Liffré, cadastrés section AB n°345 et AB n°346, et la Commune. Il a été établi en liaison avec l'étude de Maître Anne-Sophie LOUIS, notaire à Cesson-Sévigné.

Le bien est une propriété en partie bâtie, à usage mixte d'habitation et de commerce, comprenant :

1. Une maison à usage commercial et d'habitation, comprenant :
   - au rez-de-chaussée : magasin, dégagement, salle à manger, cuisine, WC, douche ;
   - à l'étage : trois chambres, salle de bains, douche ;
   - dans les combles : une chambre.
2. Diverses dépendances consistant en : fournil, farinier au-dessus, réserve d'aliments, hangar avec cellier, jardin.

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 31 mars 2027 à 16 heures.

Il est précisé que, conformément à la convention d'occupation précaire, approuvée par délibération n°20261116-2 du Conseil municipal, l'entrée en jouissance aura lieu par anticipation, et que si la réalisation de la promesse de vente venait à ne pas se réaliser, cette occupation précaire prendrait fin.

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de 123 000 €, hors frais de vente estimés à 3 300 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261116-DCM_2026116_3-DE

Les conditions suspensives sont indiquées dans le projet de promesse de vente.

La Commune est dispensée du versement immédiat d'une indemnité d'immobilisation de 12 300 €. Celle-ci devra être versée uniquement si, toutes les conditions suspensives ayant été réalisées, la Commune ne signait pas l'acte authentique de vente de son seul fait.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les diagnostics obligatoires ont été réalisés, mais que la Commune souhaite dispenser le propriétaire de lui fournir le diagnostic technique complet, le prix de vente ayant été fixé en prenant en considération ces éléments.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°20261116-2 du Conseil municipal approuvant la convention d'occupation précaire à titre gratuit entre les consorts CHOUET et la Commune ;

Considérant que les consorts CHOUET sont propriétaires des locaux de la boulangerie sis 3 Impasse des Courtils Ronds 35340 Ercé-près-Liffré, cadastrés section AB n°345 et AB n°346, d'une superficie respectivement de 00 ha 05 a 00 ca et 00 ha 00 a 27 ca ;

Considérant que la Commune souhaite acquérir ces locaux afin qu'un commerce de boulangerie y soit installé ;

Considérant l'accord des consorts CHOUET pour cette opération, au prix de cent vingt-trois mille euros (123 000 €), hors frais de vente ;

Considérant que l'acquisition définitive est envisagée au plus tard au 31 mars 2027, dans les conditions prévues par le projet de promesse de vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la promesse de vente, telle qu'annexée à la présente délibération, consentie par les consorts CHOUET au bénéfice de la Commune, portant sur les locaux sis 3 Impasse des Courtils Ronds 35340 Ercé-près-Liffré, cadastrés section AB n°345 et AB n°346, au prix de cent vingt-trois mille euros (123 000 €), hors frais de vente ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER